



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes**

Convention d'une période d'observation En SEGPA

Entre le collège d'accueil :

représenté par M., en qualité de Principal du collège d'accueil.

Adresse :

Téléphone : Mail :@.....

Et l'école ou le collège d'origine

représenté par M., en qualité de directeur de l'école d'origine ou de Principal du collège d'origine.

Pour L'élève :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Objectif de la période d'observation par rapport au projet de parcours de l'enfant :

Article 1 - Le présent accord a pour objet une période d'observation en SEGPA dans un collège.

Article 2 - L'élève reste inscrit dans sa classe d'origine pendant toute la durée de la période.

Article 3 - Cette période d'observation a pour objectif de faire découvrir à l'élève l'enseignement adapté afin de confirmer ou pas un choix d'orientation vers l'enseignement professionnel.

Article 4 - Ce document doit être signé par le Directeur d'école ou le Principal de l'établissement, le Directeur adjoint chargé de la SEGPA, les responsables légaux de l'élève et l'élève.

Article 5 - La durée de la convention doit être notée dans l'article 9 et ne peut excéder deux semaines.

Article 6 - Le Directeur adjoint chargé de la Segpa tiendra informé des difficultés qui pourraient naître de l'application du présent accord et prendra, en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

Article 7 - Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de cette période et notamment toute absence d'un élève seront aussitôt portées à la connaissance des principaux protagonistes.

Article 8 - La période d'observation doit être effectuée avant le dépôt de la demande d'orientation.

Article 9 - Emploi du temps hebdomadaire de l'élève pour la période du : à h au à h

| | MATIN | APRÈS-MIDI |
|----------|------------------|------------------|
| Lundi | de à | de à |
| Mardi | de à | de à |
| Mercredi | de à | de à |
| Judi | de à | de à |
| Vendredi | de à | de à |
| Samedi | de à | de à |

Fait le :

Le Principal du collège

Le Directeur Adjoint de la SEGPA

Les parents
ou le responsable légal

L'élève

A retourner par courriel à Mme Aguel, IEN ASH : ien-06.ash@ac-nice.fr
15 jours avant la période d'observation